



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 19 octobre 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	19
DATE DE CONVOCATION	
12 octobre 2023	
DATE D’AFFICHAGE 3 U OCT. 2023	
Codification : 3.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 20 OCT. 2023 et publication du 20 OCT. 2023 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt-trois le **dix-neuf octobre**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le douze octobre deux mille vingt-trois** s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Vignes, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Patrick DUCROS, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN et Lucie ROCH.

Absents avec pouvoir :

Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE
Christine VALADE donne pouvoir à Bernard PLACE
Chantal SAVARINO donne pouvoir à Patrick DUCROS
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick PORNET

Secrétaire élue pour la durée de la séance : André ALEX

OBJET : 2023-36 : Proposition d'acquisition par la commune d'une partie de la parcelle appartenant à Madame Léa BARELLI et Monsieur Thomas ODIN

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la proposition d'achat d'une partie de la parcelle cadastrée section B n° 2328 située au 150 montée de la Source appartenant à Madame Léa BARELLI et Monsieur Thomas ODIN.

Cette acquisition est proposée gratuitement, les frais de géomètre seraient à la charge des vendeurs (avis de France Domaine facultatif dans cette hypothèse, donc non sollicité). Cette partie de parcelle serait intégrée dans son patrimoine et donc d'en assurer l'entretien.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20231019-2023-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2023

Publication : 20/10/2023

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et où cet exposé, le Conseil Municipal décide par 18 voix pour et 1 abstention (Patrick Pornet) :

- **D'approuver** la proposition d'acquisition par la commune à Madame Léa BARELLI et Monsieur Thomas ODIN d'une partie de la parcelle cadastrée section B n°2328 située au 150 Montée de la Source, gratuitement.
- **De dire** que les frais de géomètre seront à la charge des vendeurs.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 20 octobre 2023



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance

André ALEX